

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

- 1° Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement, à sa séance du 5 mai 2009, a adopté les premiers projets dont la description suit.
 - a) Résolution CA09 240351 [dossier 1094400011] accordant à certaines conditions l'autorisation de démolir le bâtiment portant le numéro 1210, rue Saint-Antoine Est, et de construire sur cet emplacement (lots 1 284 512 et 1 182 574) un édifice à des fins d'habitation, et ce, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et en dérogation notamment aux articles 134, 617, 618 et 620 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatifs aux usages, à la largeur de 2 unités de stationnement et à celle des voies de circulation du parc de stationnement intérieur;
 - b) Résolution CA09 240349 [dossier 1094400010] accordant à certaines conditions, pour les bâtiments qui porteront les numéros 1179, rue Bishop, et 1180, rue Crescent, l'autorisation de les construire, et ce, conformément au règlement CA-24-011 et en dérogation aux articles 9, 25, 44, 53, 61, 70, 82, 85, 86 et 212 du règlement 01-282 relatifs à la hauteur maximale en mètres et en étages, à la densité maximale de construction, au pourcentage d'espace libre, à l'alignement de construction, aux marges arrière minimales et à la superficie maximale de plancher commercial.
- 2° Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le 27 mai 2009, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est.
- 3° Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.
- 4° Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 5° Une copie de ces projets peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQAM du métro, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 14 mai 2009.

Claude Théorêt
Secrétaire d'arrondissement